DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

45ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

(30 JANVIER 2024)

**Par S.E.M. Paul Empole Losoko Efambe**

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de la République du Congo et la remercie de la présentation de son rapport national au titre du quatrième cycle de l’EPU.

Elle félicite le Gouvernement de la République du Congo pour avoir fait de la promotion et la protection des droits de l’homme des axes majeurs de son action, notamment par la ratification de plusieurs textes internationaux et l’adoption de plusieurs autres au niveau national depuis son dernier cycle de l’EPU. C’est le cas de la loi N° 41-2021 fixant le droit d’asile et le statut de réfugié adoptée le 29 septembre 2021. Il en est de même de la promulgation de la loi Mouebara N°19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo.

Ma délégation encourage le Gouvernement du Congo à poursuivre ses efforts pour finaliser la création du Comité National Permanent pour le suivi du Mouvement mondial en faveur des enfants et la mise en place de la coordination nationale de protection de l’enfant ainsi que l’adoption de la loi sur la traite des personnes.

Enfin, ma délégation souhaite plein succès à la délégation de la République du Congo dans la conduite de son examen périodique universel.

Je vous remercie, Monsieur le Président.